

Zeitschrift: Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Band: 9 (1866-1868)
Heft: 59

Artikel: Rapport de la commission des blocs erratiques
Autor: La Harpe, P. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255777>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT DE LA COMMISSION DES BLOCS ERRATIQUES.

(Séances des 15 Avril et 6 Mai 1868).



La commission spéciale instituée dans la séance du 22 janvier pour s'occuper de la conservation et de la carte des blocs erratiques dans le canton de Vaud, a commencé son travail et pris les mesures suivantes.

Après avoir choisi pour président M. le Dr Ph. De la Harpe, et pour secrétaire M. Lochmann, ingénieur, elle s'est entendue avec M. le professeur A. Favre, de Genève, sur les moyens pratiques de mettre l'œuvre à exécution. Puis elle a subdivisé le canton en cinq circonscriptions dont se sont chargés d'une manière plus spéciale chacun des cinq membres de la commission, savoir :

Sud-ouest (La Côte et la Vallée) — F. A. FOREL, à Morges ;

Nord-ouest (Jura et environs d'Yverdon) — J. LOCHMANN, ing. à
Lausanne ;

Nord (Broie, Vully, etc.) — PICCARD, comm. gén., à Lausanne ;

Centre (av. Echallens et Lavaux) — Dr. Ph. DE LA HARPE, à
Lausanne ;

Sud-est (Alpes) — E. RENEVIER, professeur, à Lausanne.

Ensuite la commission s'est adressée dans chacun des 19 districts du canton à quelques personnes, amies des sciences naturelles, afin d'obtenir leur concours. Pour cela elle leur a adressé la circulaire suivante :

Lausanne, le 17 mars 1868.

Monsieur,

La Société vaudoise des sciences naturelles considérant l'intérêt scientifique qui se rattache à l'étude du *terrain* et des *blocs erratiques*, a nommé, dans sa séance du 22 janvier dernier, une commission chargée :

1° d'étudier le terrain erratique du canton de Vaud et particulièrement les blocs, conformément au programme de la commission géologique fédérale ;

2° de recueillir les renseignements nécessaires pour dresser une carte des blocs erratiques du canton de Vaud, conformément au programme de MM. Soret et Favre, à Genève ;

3° de pourvoir, autant que possible, à la conservation des blocs erratiques les plus remarquables de notre canton.

Cette commission, qui a été composée de MM....., a décidé de s'adresser à un certain nombre de personnes qualifiées, dans le canton, pour les prier de vouloir bien lui prêter leur concours pour le travail dont elle est chargée.

En conséquence, Monsieur, nous avons l'honneur de vous demander si vous seriez disposés à vous occuper de la recherche des blocs erratiques qui existent dans le district de, de concert avec M..... et à nous transmettre les renseignements que nous vous demandons plus loin.

Notre commission s'étant divisé le canton en cinq circonscriptions, ce sera avec M..... que vous aurez plus particulièrement à correspondre.

Ce que nous demanderions de vous, Monsieur, serait de rechercher les blocs qui existent dans vos environs et de dresser une liste de tous ceux dont l'une des dimensions dépasse 5 pieds.

Chacun de ces blocs portera un numéro sur cette liste. Les renseignements à fournir à leur sujet sont les suivants :

- 1° leurs dimensions et leur volume approximatif ;
- 2° leur position, en indiquant le nom du propriétaire sur le terrain duquel il se trouve, ainsi que le numéro vert que porte le fonds sur le plan communal ;
- 3° indiquer, si possible, sur la carte fédérale, la position et le numéro des blocs, conformément à la liste indiquée ;
- 4° prendre un échantillon grand comme la moitié de la main de chaque bloc noté et lui mettre le numéro du bloc sur un papier collé. Chaque échantillon sera enveloppé séparément ;
- 5° recueillir les récits et légendes se rapportant à ces blocs et noter les entailles druidiques (écuelles) ou autres marques qui pourraient être encore visibles. Donner, en un mot, tous les détails que l'on pourra trouver à leur sujet et, si possible, esquisser les plus intéressants.

Nous désirerions beaucoup que vous puissiez nous transmettre ces listes, renseignements, échantillons, etc., d'ici au mois de novembre 1868, afin que nous puissions, cette année encore, faire le travail d'ensemble dont nous sommes chargés.

Il serait aussi très désirable que vous puissiez engager les propriétaires des terrains sur lesquels il se trouve des blocs erratiques remarquables à les conserver et même à en faire don à l'Etat, afin qu'en devenant propriété du Musée cantonal, leur conservation soit assurée.

Quant aux propriétaires qui ne voudraient pas donner ou conserver leurs blocs, ils voudront bien cependant transmettre un échantillon à notre Société ou à l'autorité cantonale, en indiquant l'emplacement qu'occupait le bloc ainsi que ses dimensions.

Nous vous transmettons ci-joint les circulaires dont nous avons parlé plus haut, relativement à la conservation des blocs erratiques et à l'établissement d'une carte de ces blocs.

Agrérez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le président de la commission,

Ph. DE LA HARPE, D^r.

Note. — On nomme *blocs erratiques* des rocs isolés, de dimensions très diverses, depuis de simples cailloux jusqu'à la taille d'une maison et au-delà, *qui sont d'une tout autre substance que le terrain environnant*, ainsi des blocs de *granit* ou de *schistes cristallins* au milieu de la mollasse, ou sur des terrains *calcaires* du Jura ou des Alpes ; de même des blocs *calcaires* en pays de *mollasse* ; ou des blocs de *conglomérat* dans une région où il n'en existe pas de couches, etc., etc.

L'essence du *bloc erratique* c'est d'être *étranger* au sol sur lequel il se trouve et d'avoir ainsi une provenance plus ou moins lointaine.

Si, près d'un bloc isolé, se trouvait une paroi de rocher de même nature minéralogique, d'où il serait évidemment éboulé, ce ne serait plus un *bloc erratique*.

Ces blocs sont ordinairement anguleux et à arêtes vives, parfois aussi ils présentent des surfaces polies et couvertes de stries plus ou moins parallèles, ce qui prouve qu'ils n'ont pas été amenés par les eaux, qui les auraient usés d'une tout autre manière, mais qu'ils ont été portés sur le dos des *grands glaciers*, qui, au commencement de l'*ère humaine*, descendaient des Alpes, recouvraient tout notre pays et venaient butter contre les flancs du Jura, sur lequel ils s'élevaient par place à une grande hauteur. La répartition de ces blocs erratiques enseigne donc jusqu'où s'étendaient les glaciers, et leur nature minéralogique peut souvent faire connaître de quelle montagne ils sont provenus.

Parfois ces blocs sont en grand nombre et disposés en *traînées* plus ou moins allongées, tout à fait analogues aux moraines des *glaciers actuels*.

Les personnes qui voudraient plus de détails sur les blocs erratiques pourront se renseigner en lisant l'ouvrage de M. de Charpentier sur les glaciers.

E. R.

Les réponses ne se sont pas fait attendre. Presque toutes les personnes auxquelles nous nous sommes adressés nous ont promis leur appui. Nous nous réservons de faire connaître plus tard leurs noms.

Des observations vont ainsi se faire dès cette année dans tout le canton. Ceux qui travailleront sur le terrain recueilleront des échantillons et des notes et les transmettront au fur et à mesure à l'un des cinq membres de la commission spéciale.

D'un autre côté, le Bureau topographique fédéral a bien voulu mettre à notre disposition, encore par l'entremise obligeante de M. le professeur A. Favre, 6 exemplaires des feuilles XI, XII, XVI et XVII de la carte fédérale de la Suisse au $1/100000$, lesquelles comprennent la totalité du canton de Vaud. Ces cartes serviront à relever d'une manière aussi exacte que possible la position des blocs signalés. Une partie d'entre elles sera collée sur toile et recouverte au dos d'un papier blanc. Les cartes ainsi préparées seront découpées selon les 19 districts et réparties entre les observateurs régionaux.

Le procédé qui a paru le plus pratique à M. le professeur Favre et que nous nous proposons de suivre consiste à percer la carte avec une aiguille aux points où se trouve un bloc important. Sur le revers de la feuille on inscrit auprès du trou un numéro d'ordre qui correspond d'un côté avec le numéro collé à l'échantillon récolté et de l'autre avec les notes manuscrites.

Plus tard, les cartes, les notes et les échantillons seront collationnés et la commission sera alors en état de présenter les résultats de la première partie de son travail. Une seconde partie consistera à faire le choix des blocs les plus importants par leur histoire, leur nature, leur position ou leur volume, et de chercher à les faire déclarer propriété du Musée cantonal, et indestructibles.

Ajoutons enfin que des démarches ont été faites auprès du Conseil d'Etat, pour obtenir de lui qu'il voulût bien appuyer notre œuvre d'une manière efficace. Il a été déjà demandé au Département des travaux publics de nous recommander auprès des municipalités communales, afin qu'elles fassent aussi leurs efforts pour empêcher l'exploitation des blocs situés sur leurs fonds.

Nous nous adresserons encore au Département de l'instruction publique pour le prier d'agir en notre faveur par l'entremise des régents dispersés dans nos campagnes,

Nous osons espérer que par ces divers moyens nous obtiendrons des matériaux nombreux et intéressants.

Le président de la commission,

Ph. DE LA HARPE, Dr.

